



La Lettre aux Adhérents



N°113

Décembre 2022

SOMMAIRE

<i>Réunions de secteur / Calendrier</i>	4
<i>Assemblée générale de la FDC 44 / Ball-trap</i> ...	5
<i>Demande de plan de chasse</i>	6
<i>Sécurité</i>	7
<i>Journée mondiale des zones humides</i>	8
<i>Validation</i>	10
<i>Fermetures / Influenza aviaire</i>	11
<i>Comptages / Bilan des accidents 2020-2021</i> ...	12
<i>Garde-Particulier, demande dématérialisée</i>	13
<i>Jachères fleuries</i>	14
<i>Domages dus à la prédation</i>	15
<i>Inscription à la formation du Permis de chasser</i>	16
<i>Formations</i>	17
<i>Plan de Gestion Durable des Haies</i>	18
<i>J'aime la Nature Propre</i>	19
<i>Centre de tir Virtuel</i>	20

PIÈCES JOINTES

Pour accéder aux pièces jointes, cliquez sur le bouton «**TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT**» de l'article concerné (visuel ci-dessous)

AGENDA

AVANT LE 15 JANVIER : nous informer de votre date de ball-trap

AVANT LE 28 JANVIER : inscription aux sorties en bateau sur le lac de Grandlieu

AVANT LE 1^{er} MARS : commande de jachères fleuries

1^{er} au 16 MARS : réunions de secteur

AVANT LE 10 MARS : demande de plan de chasse grand gibier

8 AVRIL : Assemblée Générale de la FDC 44

Nos bureaux
sont fermés
du vendredi 23
décembre 17h00
au lundi 2 janvier
2023 13h30.

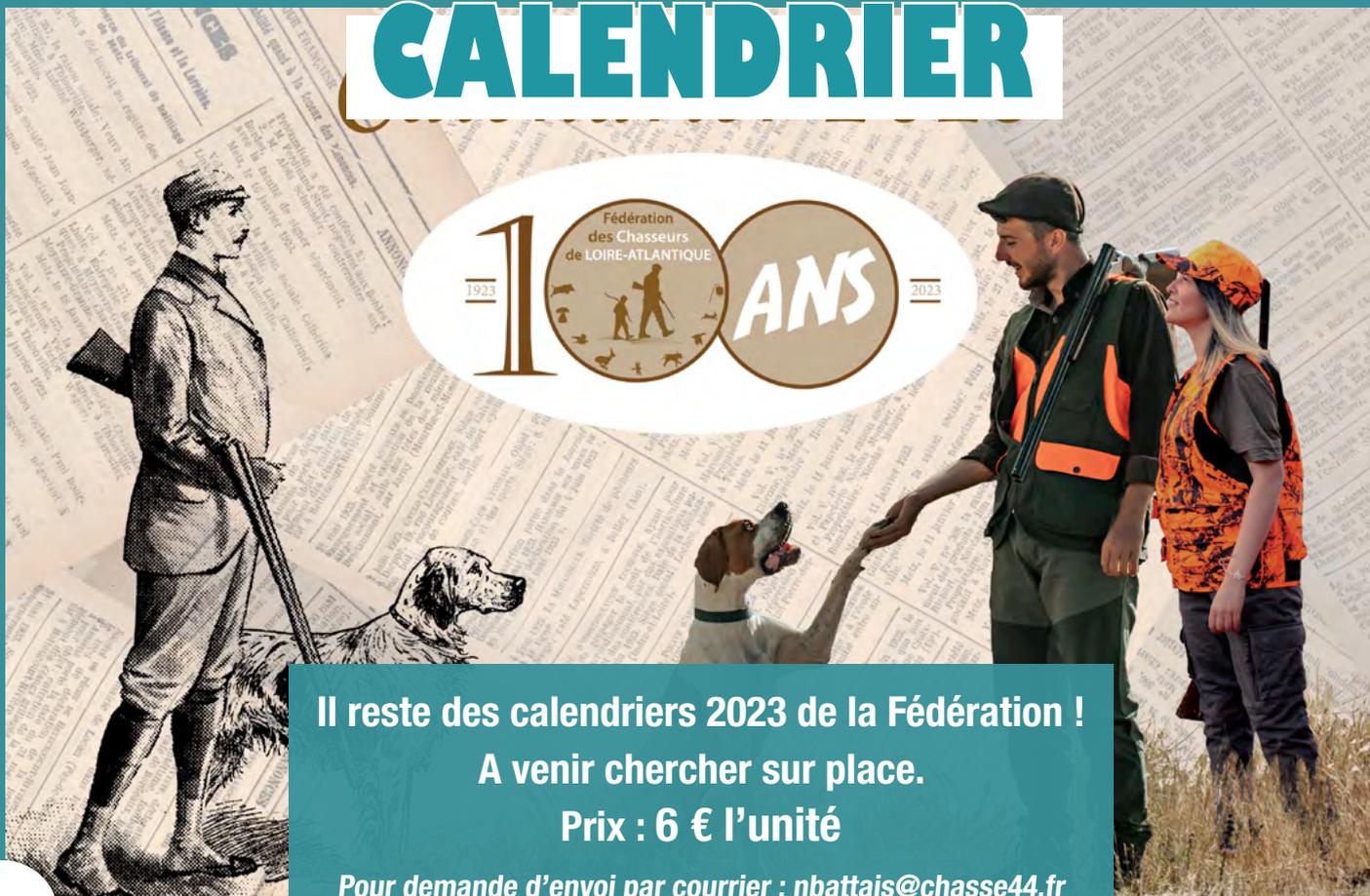
*Joyeux Noël
&
Bonne Année
2023*

RÉUNIONS DE SECTEURS

Elles débuteront à 18h30 sur les communes suivantes :

COMMUNE	DATE	LIEU
ISSE	Mercredi 1 ^{er} mars	Salle de l'écolière - Rue de la Gare
LA PLANCHE	Judi 2 mars	Salle de la Passerelle - Rue du Stade
LA CHAPELLE-LAUNAY	Mardi 7 mars	Salle de la Chénais, 10 rue du Sacré Coeur
PETIT-MARS	Judi 9 mars	Salle Bleue - Rue de l'Égretièr
CHAUVÉ	Mardi 14 mars	Salle du Théâtre, près de la mairie
MASSÉRAC	Judi 16 mars	Salle polyvalente - Côté mairie

CALENDRIER



**Il reste des calendriers 2023 de la Fédération !
A venir chercher sur place.
Prix : 6 € l'unité**

**Pour demande d'envoi par courrier : nbattais@chasse44.fr
Disponible jusqu'à épuisement des stocks.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale
de la Fédération
des Chasseurs
se tiendra le
SAMEDI 8 AVRIL 2023
8h30
Salle l'Escall
SAINT-SÉBASTIEN
SUR LOIRE

BALL-TRAP

Aux organisateurs de Ball-trap,
merci de nous indiquer
les dates de vos événements à
nbattais@chasse44.fr
avant le 15 janvier.

Demande de plan
de chasse



DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Les demandes de plan de chasse pour le lièvre et le grand gibier se feront par internet via votre «espace adhérents» à compter de début février.

Saisissez vos
demandes de
plan de chasse

**AVANT
le
10 mars.**

Le premier bracelet de chevreuil est automatiquement attribué en tir d'été (tir sélectif) et vous permet, également, de tirer le renard et le sanglier en période d'ouverture anticipée dès le 1er juin. En cas de non réalisation, le bracelet n'est pas perdu et reste utilisable jusqu'à la fermeture générale.

- Cartographie des territoires (SIG) : les demandes de modification de territoire pour votre plan de chasse sont closes au 15/12/2022 pour la saison 2023/2024.
- Rappel : aucune demande n'est traitée hors délai et sans justificatif de droit de chasse.

CONTACT

secrétariat du
service technique
02.40.89.94.81
emalle@chasse44.fr

SÉCURITÉ

La Fédération propose à ses adhérents des articles à prix coûtant.

Avant de venir chercher ces produits à la Fédération, veuillez nous contacter au 02.40.89.94.89 pour vérifier s'ils sont en stock.		PRIX UNITAIRE
Casquette fluo		3 €
Gilet fluo		5 €
Echarpe fluo		5 €
Panneau "Consignes de sécurité"		3,80 €
Panneau "Chasse en cours"		5 €
Piquets fluo pour marquer l'angle des 30 degrés (30 par paquet)		15 €
Jalons avec n° de poste (paquet de 10, de couleur identique, par paquet) - 4 couleurs disponibles : bleu, rouge, blanc et jaune <i>Astuce : 1 couleur par ligne de battue</i>		12 €
Carnet de battue (Disponible courant janvier 2023)		
Stop tir : Dispositif étudié pour la chasse garantissant la mise en sécurité de votre arme et permettant d'en informer toute personne (chasseurs et non chasseurs). Simple et efficace pour prévenir les accidents !		3 €





SORTIES EN BATEAU SUR LE LAC DE GRAND-LIEU

**RÉSERVATION
OBLIGATOIRE** au
02.40.89.59.25
(chèque de caution
de 5 €/personne).

Équipements

bottes et vêtements
chauds, jumelles.

Lieu de rendez-vous

Port de Passay,
commune de la
Chevrolière.

Deux sorties,
GRATUITES,
sont programmées
sur le lac de
Grand-Lieu
(26 personnes/sortie).

Le samedi
28 janvier 2023

- à 9h30
- ou 14h30



« Il est temps de restaurer les zones humides ! »

La Fédération, gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale du lac de Grand-Lieu, accompagnée d'un pêcheur professionnel, d'un gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale et d'un chercheur de l'OFB vous propose de venir découvrir le rôle majeur que jouent ces espaces naturels en matière d'environnement et de biodiversité !





VALIDATION

Pour une validation temporaire ou une extension d'une validation départementale vers une validation nationale, optez pour l'évaluation (imprimez votre validation à domicile) sur notre site www.chasse44.fr



Le site internet de validation du permis de chasser www.chasse44.fr, permet non seulement de valider son permis de chasser mais aussi de :

- Transformer votre validation départementale en validation nationale
- Souscrire l'assurance ou l'abonnement à la revue
- Réimprimer votre validation

FERMETURE

Retrouvez les dates de fermeture dans le carnet du chasseur 44 et dans l'arrêté d'ouverture sur [notre site internet](#)

Dates correspondantes à la réglementation générale (sous réserve de modifications ultérieures). Votre règlement intérieur peut-être plus restrictif.



INFLUENZA AVIAIRE

La présence du virus influenza hautement pathogène H5N1 est confirmée dans plusieurs communes. En conséquence, des arrêtés définissent un périmètre réglementé impactant nos activités cynégétiques constitué de zone de protection et de zone de surveillance autour des foyers.

Retrouvez les zones réglementées et les mesures s'y appliquant sur [notre site](#).

La situation évoluant au jour le jour, rendez-vous sur le site de la Préfecture pour [être informé en temps réel](#).

COMPTAGES NOCTURNES

Nos traditionnels comptages nocturnes se dérouleront en 2023 de la semaine n°1 à la semaine n°7.

Nous invitons tous les participants aux comptages nocturnes à rester vigilants et à respecter scrupuleusement les gestes barrières qui s'imposent dans le cadre de la lutte contre le virus de la COVID 19.



**L'Office Français de la Biodiversité
présente le bilan 2021/2022
des accidents et des incidents de
chasse.**



GARDE PARTICULIER

Désormais, la demande d'agrément (1ère demande et renouvellement) peut s'effectuer via démarches simplifiées sur le site de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP.)

Plus rapide, plus simple, la DDPP vous encourage à privilégier la version papier.



Ne peuvent être agréés comme gardes particuliers :

- Les agents mentionnés à l'article 15 (1° et 2°) du code de procédure pénale
- (Les officiers de police judiciaire, les agents de police judiciaire et les agents de police judiciaire adjoints)
- Les agents mentionnés à l'article 22 du code de procédure pénale
- (Les agents des services de l'Etat chargés des forêts, les agents en service à l'Office national des forêts, les gardes-champêtres et les agents de police municipale)
- Les personnes membres du conseil d'administration de l'association qui les commissionne (président, trésorier, secrétaire...)
- Les propriétaires ou titulaires de droits réels sur les propriétés gardées.

RAPPEL

Si un garde particulier ne respecte pas ces conditions, son agrément peut être suspendu (ou refusé) par le Préfet.

Pièce justificative demandée dans le dossier d'agrément

Comment imprimez la carte de votre territoire depuis votre «espace adhérent territoire».





JACHERES FLEURIES



*Embellissons notre paysage
Respectons notre environnement !*



Une initiative des chasseurs
avec l'aide des agriculteurs



Pour toutes informations
contacter la Fédération des Chasseurs

Tel: 02.40.89.59.25

fédération des chasseurs

**BON DE COMMANDE À NOUS RETOURNER, AVANT
LE 1^{ER} MARS, POUR UNE LIVRAISON LE 8 AVRIL
LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.**

DÉCLARATION DE DOMMAGES DUS À LA PRÉDATION

MERCI DE JOINDRE VOS
ÉVENTUELLES PHOTOS

Elle n'ouvre droit à aucune indemnisation, mais justifie le classement des espèces sur la liste des ESOD, ce qui permet leur piégeage et leur régulation à tir.

En cas de dégâts, chaque responsable de chasse, chaque chasseur doit, dès qu'il en a connaissance :

- les constater,
- remplir la déclaration et la retourner à la Fédération des Chasseurs, au plus tôt, photos et témoignages à l'appui si possible.

PERMIS DE CHASSER

MODIFICATION de la procédure d'inscription

Gagner en efficacité et simplifier les démarches, c'est tout l'objectif du nouveau logiciel mis en place par l'Office français de la biodiversité (OFB) pour s'inscrire à l'examen du permis de chasser. Il a également vocation à sécuriser le processus de délivrance du permis de chasser et de ses duplicatas.

Dès le 9/01/2023, l'INSCRIPTION au permis de chasser se fera DIRECTEMENT via internet.



Nous mettons ce lien sur notre site www.chasse44.fr

Simple et intuitive, cette nouvelle plateforme vous guidera pas à pas en suivant les instructions qui apparaissent à l'écran.

Une fois votre demande envoyée d'un simple clic, vous recevrez un lien pour télécharger le CERFA 13945*06, déjà complété de vos informations. Vous devrez l'imprimer, le dater, le signer, puis l'envoyer ou le déposer dans votre FDC.

Sur le site, vous réglerez, par CARTE BANCAIRE ou VIREMENT (uniquement), le montant demandé par l'OFB pour votre inscription à l'examen du permis de chasser (31 € pour les mineurs ; 46 € pour les majeurs). Pour rappel, en Loire-Atlantique, la formation au permis de chasser est gratuite.

Lors de l'envoi du cerfa à la Fédération, vous devrez joindre :

- une photo au norme du passeport biométrique,
- une pièce d'identité (uniquement CNI, ou passeport, en cours de validité),
- un certificat médical à compléter au verso du cerfa,
- pour les 16 à 18 ans, une attestation de recensement,
- pour les 18 à 25 ans, un certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté ».

NOS PROCHAINES FORMATIONS

- **Piégeage du sanglier - 16 février**
- **Tir aux corvidés- 18 février**
- **Tir d'été du renard - 11 mars**
- **Sécurité décennale - 16 mars**
- **Garde chasse particulier - 14 et 15 juin**
- **Hygiène de la venaison - 23 juin**

**Télécharger le
dossier d'inscription**

- **Chasse accompagnée - 19 avril**
- **Chasse à l'arc - 3 juin
(reste quelques places)**

APPEL À VOLONTAIRES

POUR LA RÉALISATION DE PGDH

SUR LE TERRITOIRE DE NANTES MÉTROPOLE !



La Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire recherche des exploitations agricoles situées sur le territoire de Nantes Métropole intéressées par la mise en place d'un Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH).

Le PGDH est un outil pratique de gestion des haies destiné à l'agriculteur :

- état des lieux de son patrimoine bocager,
- planification des travaux d'entretien,
- valorisation et pérennisation des haies à l'échelle de son exploitation.

Le chargé de mission de la Fédération :

- réalise le PGDH,
- accompagne l'agriculteur dans la réappropriation de ses haies et dans ses changements de pratiques,
- est le référentiel initial qui sera nécessaire pour de nombreuses démarches autour des haies, comme la labellisation « Label Haie » ou « Label bas carbone »,
- apporte des informations sur la caractérisation des haies d'un territoire à partir de données fiables de terrain.

LE COÛT DE LA PRESTATION EST ENTIÈREMENT PRIS EN CHARGE par l'éco-contribution, fonds abondés par la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office Français de la Biodiversité, et donc **GRATUIT** pour le bénéficiaire.

Cette démarche vous intéresse ou peut intéresser un de vos proches ? Contactez :

Julien GESNOUIN

Chargé de mission agriculture et biodiversité

06.72.67.02.18

j.gesnouin@frc-paysdelaloire.com



A cartoon illustration of a dog's head, likely a spaniel, with brown and white fur, looking towards the right. It is positioned above the main text.

J'♥ L'ANATURE PROPRE

18 ET 19 MARS 2023

Faites la chasse aux déchets !

Si vous êtes intéressé pour participer à cette opération en créant un point de collecte, contactez M. Marc HENRY au 06.81.27.51.00 - marc.henry44@free.fr

#J♥LNP

CENTRE DE TIR VIRTUEL

UN SUPERBE
CADREAU
POUR LES FÊTES DE
FIN D'ANNÉE !



OUVERT SUR RÉSERVATION

JEAN-MARIE BLUM : 06.64.76.46.25

THIERRY LEMASSON : 07.64.08.56.98

CENTRE DE FORMATION CYNÉGÉTIQUE
BOIS DE LA VENTE - JOUÉ/ERDRE



Joyeux Noël

&

*Bonne Année
2025*

*Dany Rose, Président
et le Conseil d'administration*

*Denis Dabo, Directeur
et toute l'équipe fédérale*

*vous souhaitent de belles
et heureuses fêtes de fin d'année !*

